



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



PRESIDENCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....
DIRECTION GENERALE

N° 00 0070 /PCA/EISMV

Dakar, le 06 OCT. 2023

AVIS DE VACANCE DU POSTE DE SECRETAIRE GENERAL DE L'ECOLE INTER- ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES (EISMV) DE DAKAR PROLONGATION DE LA DATE LIMITE DE DEPÔT DE DOSSIER



LE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) a l'honneur d'informer les quatorze (14) Etats membres, de la prolongation de l'avis de vacance du poste de Secrétaire Général.

1. DESCRIPTION DU POSTE DE SECRETAIRE GENERAL :

Conformément à la Convention et au Statut de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar, le Secrétaire Général, a comme principale mission, sous l'autorité du Directeur Général et par délégation de celui-ci : **de la gestion administrative et financière de l'EISMV à savoir l'organisation, la coordination, l'animation et le contrôle de l'ensemble des fonctions administratives, financières et juridique de l'EISMV.**

A ce titre le Secrétaire Général, administrateur délégué des crédits, est chargé d'assurer les missions suivantes :

1. Superviser l'activité des différents services et commissions placés sous son autorité ;
2. Définir et veiller à la mise en place des procédures de gestion administratives et les indicateurs nécessaires au suivi de l'activité et au reporting de tous les services du Secrétariat Général ;
3. Veiller à la conformité et à l'application des orientations stratégiques données par la Direction Générale et faire un compte rendu détaillé de son activité au Directeur Général ;
4. Gérer les ressources humaines et le patrimoine ;
5. Assister le Directeur Général dans l'élaboration du budget et la répartition des moyens ;
6. Apporter son expertise sur des sujets d'ordre stratégique ;
7. Assister au Conseil d'administration à côté du Directeur Général ;
8. Tenir le procès-verbal des délibérations du Conseil d'établissement.

📍 5077 - Dakar - Fann (SENEGAL)

☎ (221) 33 865 10 08 / Fax (221) 33 825 42 83

🌐 www.eismv.org

✉ contact@eismv.org - directiongenerale@eismv.org



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



2. PROFIL

- être haut fonctionnaire (ou assimilé) des Etats membres issu des services administratifs et financiers, titulaire d'un diplôme d'un Bac+5 au moins en droit, économie, finance, gestion ou équivalent ;
- avoir une expérience cumulée, d'au moins dix (10) ans dans la gestion administrative et financière de préférence d'une institution universitaire ou organisme international;
- avoir de réelles capacités managériales ;
- avoir une bonne connaissance des techniques comptables particulièrement du système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) ;
- avoir des connaissances en élaboration et gestion des projets ;
- être capable d'utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication et pratiquer l'anglais.
- avoir une expérience en matière de rédaction;
- être rigoureux, mobile, disponible, objectif, discret et intègre ;
- avoir une expérience avérée de négociation et de levée de fonds avec les partenaires techniques et ou financiers, ou les bailleurs de fonds ;
- l'esprit d'initiative, de travail en équipe et d'endurance ;
- le sens avéré des relations interprofessionnelles (communication accrue) ;
- l'aptitude à travailler dans un environnement international ;
- connaître les organismes internationaux et leur mode de financement serait un atout.

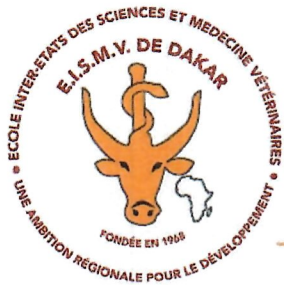
Il/elle agit à l'EISMV en qualité de cadre ayant le rang de fonctionnaire international et à ce titre, il assume une responsabilité générale envers tous les Etats membres.

3. CONDITIONS :

- Être ressortissant de l'un des États membres, à jour de ses contributions au budget de l'EISMV;
- Jouir des droits civiques et être de bonne moralité ;
- Être en position régulière au regard des lois du service national et militaire, en vigueur dans l'État dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour occuper efficacement l'emploi postulé.

4. REMUNERATION :

Le niveau de salaire est proportionnel aux qualifications et à l'expérience du candidat. Suivant les récents réaménagements, il est suffisamment incitatif.



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



Au salaire et accessoires s'ajoutent les avantages ci-après :

- logement et véhicule de fonction;
- prise en charge des frais médicaux à hauteur de 80 % ainsi que ceux pour le conjoint et ses enfants ;
- prise en charge avec un forfait trimestriel des frais de scolarité des enfants ;
- prise en charge du billet d'avion (aller/retour) pour son pays d'origine une fois tous les deux ans ainsi que pour le conjoint et ses enfants ;
- exonération fiscale sur le mobilier et appareils importés dans les six (6) premiers mois de l'exercice ;
- exonération de l'impôt sur le revenu conformément à l'accord de siège signé entre l'EISMV et la République du Sénégal ;
- assurance maladie et une pension retraite.

5. COMPOSITION DU DOSSIER :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments ci-après :

- une demande manuscrite adressée au Président du Conseil d'administration ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé certifié exact et joindre les copies certifiées conformes des diplômes et toutes les autres pièces pouvant valoriser le candidat ;
- Un certificat de visite et de contre-visite, délivré par les autorités médicales agréées par l'État dont le candidat est ressortissant ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une copie l'égalisée du certificat de nationalité ;
- trois lettres de recommandation en provenance de trois (3) référents, localisés en dehors du pays du candidat ;
- un projet institutionnel précisant la vision du candidat.

6. LIEU D'AFFECTATION

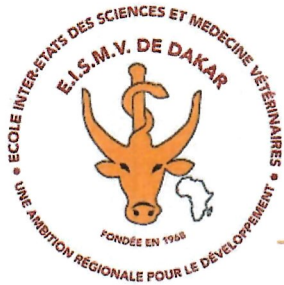
Siège de l'EISMV – Dakar (République du Sénégal)

7. DUREE DU MANDAT

La durée du mandat est de cinq (05) ans, renouvelable une fois

8. DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

31 octobre à 16H00, délai de rigueur



ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MÉDECINE VÉTÉRINAIRES (EISMV) DE DAKAR



9. ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent être adressés au Président en exercice du Conseil d'administration de l'EISMV. Ils doivent impérativement être transmis par le Ministre de tutelle de l'EISMV, dans le pays d'origine du candidat, le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur à l'adresse suivante :

Monsieur le Président en exercice
du Conseil d'administration de
l'Ecole Inter-Etats des Sciences
et Médecine Vétérinaires de Dakar
BP 5077
DAKAR (SENEGAL)

Chaque Etat ne peut présenter qu'un seul candidat à ce poste.

Pr. Moussa BALDE
Ministre de l'Enseignement Supérieur, de
la Recherche et de l'Innovation de la République
du Sénégal